

FEDERATION FRANCAISE MOTONAUTIQUE

- **Rythme de reprise des activités envisagé :**

Dès le 11 mai → En façade maritime

Bateaux : les clubs ayant des adhérents pratiquant des activités de plaisance et/ou d'entraînement de compétition pourraient reprendre des activités, ainsi que les clubs ayant des disponibilités pour mettre leur bateau à l'eau sur les façades maritimes, en accord avec les ports pour l'utilisation des descentes de mise à l'eau et les préfectures maritimes.

VNM (jet ski) : les adhérents des clubs en façade maritime auraient la possibilité, en accord avec les ports et les affaires maritimes, pour l'utilisation des descentes de mise à l'eau, de pouvoir naviguer en plaisance et entraînement après autorisation des autorités.

En ce qui concerne le secteur professionnel qui est surtout axé sur le VNM, la FFM, en accord avec ses partenaires, prévoit la reprise à partir des dates autorisées par les autorités à condition d'une ouverture en libre accès aux plages et avec accord des préfectures maritimes et des municipalités

Dès le 29 mai → En eaux intérieures

Bateaux : les clubs pratiquant en eau intérieure ouverture des voies navigables qui pourrait voir la navigation des adhérents reprendre, mais toujours en plaisance et/ou en entraînement.

VNM (jet ski) : les adhérents des clubs en eaux intérieures mais avec autorisation des VNF.

Aéroglistes : En ce qui concerne cette discipline il n'est pas prévu de reprise des activités à ce jour.

- **Les publics concernés :**

Pour le **secteur associatif**, seuls les adhérents des clubs affiliés dans les disciplines de la FFM seront susceptibles de reprendre des activités de plaisance ou d'entraînement à la pratique sportive nautique, avec l'encadrement des clubs et dans le respect des règles sanitaires.

Pour le **secteur professionnel** uniquement pour le VNM tous publics voulant découvrir le Motonautisme par le biais des bases.

- **Les activités proposées :**

Bateaux

Véhicules Nautiques Motorisés(jet-ski)

- **Les aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

La FFM travaille sur les conditions de réouverture de ses clubs et sur la définition de règles et recommandations de reprise de la pratique, de l'encadrement et de l'organisation des activités fédérales dans le cadre de la doctrine sanitaire définie par notre commission médicale et sportive.

Respectant les règles de distanciation physique (10 personnes - 10 mètres) dans les espaces ouverts autorisés. Aération des locaux, mise en place d'une méthode de désinfection et de nettoyage des locaux, interdiction de réunion en présentielle. Marquages au sol dans les clubs pour une distanciation de minimum 1 mètre entre chaque personne.

Mettre en place l'affichage préventif officiel rappelant les gestes barrières et les règles d'hygiène spécifiques au COVID-19. Prévoir l'approvisionnement en gel hydroalcoolique et en masques rappelant l'usage fortement recommandé

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : www.ffmotonautique.com

Rappel important : toutes les activités doivent se pratiquer dans le respect des consignes rappelées dans la première partie de ce guide et dans l'utilisation systématique des gestes barrières en amont et en aval de la pratique